

Education : Grève le 27 septembre

Voir p.8

Une affaire pas très CLAIRE

Voir p.4

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 84

Juin 2011

0,70 €

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2011



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 29 juin 2011

Déréglementations...

Ce mot est sans doute celui qui résume le mieux la politique en vigueur dans l'Education Nationale, et qui commence dès l'entrée dans le métier. En effet, le terme « stagiaire » renvoie habituellement à l'idée de formation, or de formation professionnelle il ne reste plus grand chose pour les lauréats du CAPES et de l'agrégation. Les témoignages parus dans la presse depuis quelques mois ont montré la difficulté pour eux de tenir leur classe, de trouver le temps de préparer leurs cours, leur impression d'être pressés comme des citrons (voir p. 7).

Déréglementation encore avec le dispositif CLAIR, véritable « laboratoire » prévoyant notamment un renforcement considérable des pouvoirs du chef d'établissement, qui aurait désormais la main sur le recrutement et sur les carrières des enseignants de ces établissements difficiles. De même, la réforme à venir de l'évaluation des enseignants, qui serait pilotée par le chef d'établissement, permettrait ainsi de s'assurer de la bonne application des consignes ministérielles, comme la validation du livret de compétences par exemple (voir p.2). Il ressort de tout cela une volonté d'imposer une vision managériale de l'Education Nationale, calquée sur le secteur privé, au détriment des statuts protégeant nos métiers. Sans parler des « réformes » du lycée et du collège (voir p. 3)...

Déréglementation rime aussi avec régression. Avec 16 000 postes supprimés et un recul important du nombre de candidats aux concours de recrutement, l'Education Nationale souffre désormais d'une pénurie d'enseignants, qui commencent à devenir une denrée rare, au point que le rectorat de Paris a cru bon d'organiser le 26 mai un « job-dating », montrant bien la vision actuelle de l'emploi voulue par le ministère : celui de la précarité au détriment du statut. Comment croire qu'une personne recrutée en dix minutes sans jamais avoir enseigné et sans avoir été formée pourrait faire face à une classe dans de bonnes conditions ? Dans cette affaire, le scandaleux le dispute au ridicule.

Au final, des classes de plus en plus chargées, des moyens supprimés pour les groupes et les options, comme l'ont montré les DHG pour la rentrée prochaine. Une nouveauté : la prise de conscience de cette dégradation par les parents d'élèves, qui entrent dans la contestation, comme aux collèges E. Zola de Châteaudun, A. Camus de Dreux et C. de Gaulle de Bû, en même temps que partout en Europe, le mouvement des « Indignados » parti d'Espagne exprime le refus des populations de se voir imposer des diktats financiers.

Poursuivre la mobilisation doit être notre seule réponse à cette politique : refuser les heures supplémentaires est déjà une forme de résistance, tout comme se faire entendre dans la rue : le prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé au 27 septembre.

Franck

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| Éditorial | 1 |
| SCCC, LPC, DNB ... : Usines à gaz ! | |
| Témoignages | 2 |
| Socle commun : éléments d'analyse .. | 3 |
| En bref | 3 |
| Une affaire pas très CLAIRE..... | 4 |
| Elections professionnelles : trois nouveautés majeures | 5 |
| Rentrée : les collègues d'Eure et Loir trinquent | 6 |
| Parole de stagiaire | 7 |
| Tous en grève le 27 septembre | 8 |

Au collège de Luisant

Dès le mois de mars, la validation systématique des items du socle par les professeurs principaux de 3ème et par les professeurs de langue (A2) a été décidée. Malgré plusieurs tentatives (par mails et en pré-conseils) de la direction pour fournir les indications pour dévalider les items de certains élèves qui "au vu de leurs résultats scolaires en 3ème ne méritaient la validation de certains items", toute l'équipe est restée sur son refus de fournir les renseignements utiles à la dévalidation et nous avons laissé la direction prendre ses responsabilités. De toute façon, la liste des élèves faibles nous a semblé incomplète.

Nous avons présenté une motion en ce sens au CA dans laquelle nous avons insisté sur le caractère protestataire de cette validation systématique : protestation contre la dégradation du service public d'éducation et la chute des moyens horaires, contre la dégradation des conditions de travail.

Par ailleurs, les interrogations des collègues sur la légitimité pédagogique du socle (surtout en ce qui concerne la validation) sont proches de celles du SNES.

Au collège de Nogent-le-Roi

Lors d'une réunion, il avait été décidé que les enseignants ne renseignent les items et n'évaluent les compétences que pour certains élèves. Il s'agissait de valider les "bons", ceux dont est "sûrs" qu'ils maîtrisent les compétences pour ne s'occuper que des élèves plus ou moins tangents ou en difficulté. Ce choix n'a que très peu été remis en cause par les enseignants.

Il se trouve que le chef d'établissement a pris sur lui de valider des compétences sans en discuter avec les équipes, ni même parfois avec les professeurs principaux. L'idée retenue lui permet tout à fait de faire ce qu'il veut puisque nous n'avons discuté

d'aucun critère sur le choix des soi-disant "bons" élèves. Et évidemment tout le monde n'est pas d'accord sur les "bons" élèves...

Il a donc validé les compétences des élèves selon ses propres critères, sans nous les communiquer.

Les enseignants constatant que les compétences sont validées sans leur participation sont dans l'incompréhension et dans le désaccord. Ils ne voient plus, pour certains, l'utilité de renseigner quoi que ce soit, comme pour le B2i ou le niveau A2.

Certains enseignants ont choisi de renseigner les items en relation avec leur discipline seulement. D'autres utilisent leurs notes, les moyennes et leurs souvenirs des élèves en classes pour renseigner "en gros" les items.

Julien Jaffré

Au collège de Bonneval

- En janvier-février, pour répondre à la pression de la direction qui nous demandait de valider certaines compétences dès le 2ème trimestre (il s'agissait de se « positionner »), une vingtaine de collègues (sur trente) se sont retrouvés au cours d'une heure syndicale et ont décidé de suivre les consignes du SNES, c'est-à-dire attendre fin mai pour tout valider.

- En mai, « opération-validation » et là, 1ère surprise des enseignants d'Histoire-Géographie : la compétence 6 (que nous devions valider) est déjà validée depuis quelques jours pour tous les élèves. Cette validation n'ayant pas été faite par les enseignants, par qui a-t-elle été faite ? Pas de réponse ! Mais, tant pis, j'avais l'intention de tout valider et le travail est déjà fait !

- Quelques jours avant les conseils de classe des 3ème, chaque professeur principal a été reçu par le chef d'établissement pour passer en revue les compétences et voir pour quels élèves le socle ne serait pas validé, les nombreux points rouges (sur Pronote) signifiant que des compétences ne sont pas acquises.

- Lors des conseils de classe des troisièmes, 2ème surprise : la plupart des collègues ont joué le jeu et ont validé (ou non) les différentes compétences, disant qu'il n'était pas question de valider les compétences pour tel ou tel qui n'avait rien fait de toute l'année.

Le refus de valider le socle s'est fait « à la louche », en fonction des couleurs dominantes dans les domaines scientifiques : si le rouge (ou le orange) domine, pas de validation du socle !

Pour les collègues, il est évident qu'il faut travailler par compétences mais le LPC fait vraiment débat, même si la plupart ont joué le jeu cette année.

Sylvie Balandier



Socle commun : éléments d'analyse

Après la note de vie scolaire, le B2i, le niveau A2, les nouveautés pour la session 2011 du Diplôme national du Brevet sont l'épreuve orale d'Histoire des Arts (coefficient 2) et l'attestation validant la maîtrise du socle commun, cette dernière étant une condition *sine qua non* (bonne volonté du jury mise à part) pour l'obtention du DNB. Ces deux nouveautés nous ont donné – et nous donneront encore – bien du fil à retordre...

En effet, la validation du socle commun de connaissances et de compétences s'est effectuée la plupart du temps dans la précipitation et l'improvisation. Une telle démarche est d'autant plus difficile à mettre en oeuvre qu'elle s'applique à une classe d'examen, la classe de 3e, avec des élèves qui n'ont pas - ou très peu – été confrontés à l'approche par compétences. De plus, même si des "formations de bassin" ont eu lieu sous la forme d'un stage de 2 jours, nous ne pouvons nous considérer à l'heure actuelle comme formés-es à cette approche. Ainsi, nos interrogations restent entières sur le sens à donner à nombre d'items, sur leur pertinence même, et sur leurs modalités d'évaluation. Enfin, la multiplication et l'évolution des missions induites par le socle commun et l'ensemble des dispositifs mis en place depuis quelques années sont une source d'inquiétude. Quelle que soit la "solution" retenue, beaucoup de collègues "sont écoeurés face aux pressions exercées ou aux évaluations modifiées dans leur dos par l'administration pour que l'établissement affiche des statistiques plus « présentables »".

Face aux interrogations, à la mise en place non concertée et précipitée et dans le souci de ne pénaliser aucun-e élève, le SNES appelait dès le 2e trimestre à valider la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences pour l'ensemble des élèves de 3e et interpellait le ministre sur ce thème.

N'ayant pas obtenu de réponse, le SNES, le SNEP et le SNUEP-FSU ont adressé fin mai une lettre ouverte au Ministre lui demandant solennellement de suspendre l'entrée en vigueur du LPC et de supprimer l'épreuve d'Histoire des Arts : <http://www.snes.edu/Lettre-ouverte-au-Ministre-mai.html>

Le 27 juin, les mêmes syndicats publiaient un communiqué au sujet de la "foire aux dérives" à laquelle ont donné lieu la validation du livret de compétences et l'épreuve orale d'Histoire des Arts ainsi qu'un "florilège" de situations toutes plus aberrantes les unes que les autres :

<http://www.snes.edu/Diplome-national-du-brevet-DNB-le.html>

http://www.snes.edu/IMG/pdf/Florilege_lpc_et_hida.pdf

Frédérique Marchand-Selvais, Olivier Mimeau

En bref ...

Bû dans la lutte !

Avec une perte de 46 heures-poste alors que les effectifs du collège progressent légèrement, les collègues du collège Charles de Gaulle de Bû se sont illustrés cette année par une forte mobilisation, et ce de diverses manières. Le 1er février, une motion est votée au CA. Lors de la journée d'action du 10 février, le collège est à 100% en grève, les élèves restent chez eux... et de nombreux collègues viennent manifester à Chartres. Le 15, les élus du CA sont reçus en audience à l'Inspection académique. Soucieux d'attirer l'attention des responsables politiques, les collègues rencontrent G. Hamel, député-maire de Dreux, le 27 avril, et le conseiller général Marleix le 7 mai. Une conférence de presse est organisée avec les autres collèges du Drouais le 5 mai. Bénéficiant du soutien des parents d'élèves, un apéritif est organisé avec eux le 13 mai. Le collège participe bruyamment, banderoles au vent, aux manifestations à Dreux, les 9 avril et 14 mai.

Décidés à poursuivre la lutte, une large majorité des collègues pense refuser les heures supplémentaires au-delà de l'heure légale, au moins jusqu'à fin septembre, et réfléchit à d'autres actions à venir.

A Courville

Alors que les prévisions lors du calcul de la DHG étaient de 568 élèves pour la rentrée prochaine, nous en sommes déjà à 590 inscrits, sans compter les éventuels retours d'élèves de 3ème non affectés, avec des effectifs de 6ème beaucoup plus importants que prévu.

La direction a dû revoir la structure. Pour mémoire, le choix avait été fait, en janvier, pour préserver les heures du projet et les options, de faire une division de moins que la proposition de l'IA, soit 22 classes au lieu de 23.

L'augmentation des effectifs en 6ème nécessite d'ouvrir cette 23ème division. Nous voici donc dans la situation de nombreux collèges du département : la dotation ne nous permet plus de maintenir les groupes et certaines options [voir tableau p. 6), à ceci près que nous allons devoir fonctionner avec plus de 590 élèves sur une dotation prévue pour 568.

La direction s'est adressée à l'IA pour demander les moyens correspondants mais, pour l'instant, on ne nous annonce que quelques HSA. Aucun recul sur les suppressions de postes et les compléments de service n'est annoncé.

Il faut savoir qu'en 2010-2011, le collège a accueilli au cours de l'année près de 20 nouveaux élèves (déduction faite des départs). Si cela devait se reproduire en 2011-2012, nous fonctionnerions (ou plutôt nous essayerions de survivre) avec 610 élèves et une dotation prévue pour 568.

Guillaume Bousseau

Dans notre département, deux collèges (Pierre et Marie Curie, Louis Armand de Dreux) RAR deviennent des établissements CLAIR à la rentrée.

Le dispositif ECLAIR

ECLAIR signifie Ecoles, Collèges et Lycées Ambition Innovation Réussite. Ce label vise à prendre la succession dès la rentrée prochaine de celui de RAR, établissements Ambition Réussite qui bénéficient de moyens particuliers.

Le BO n°29 du 22 juillet 2010 prévoit pour ces établissements des nouveautés constituant une petite révolution : recrutement local sur profil des personnels par le chef d'établissement, règles de mutation spécifiques, attribution aux personnels de ces établissements d'une lettre de mission, création d'un « préfet des études » qui fleure bon la IIIème République. Cette réforme prévoit donc un renforcement considérable des pouvoirs des chefs d'établissement, les transformant en quelque sorte en « managers » d'une équipe, ayant la main sur les carrières et pouvant donc intervenir dans le domaine pédagogique, remettant ainsi en cause au passage la double notation qui, si elle n'est pas la panacée, protège néanmoins les personnels de l'arbitraire du chef d'établissement. Faut-il, au nom de constituer une équipe dynamique et motivée, donner aux chefs d'établissements de tels pouvoirs ? Depuis plusieurs années, le SNES observe une recrudescence des conflits et des tensions entre les équipes pédagogiques et les directions qui sont à la manœuvre pour faire passer les mesures rétrogrades imposées par le ministère. La réforme CLAIR est donc un outil idéal pour forcer les équipes à adopter tout ce qui fait débat ou opposition, comme par exemple le livret de compétences ou la bivalence, et fait craindre une remise en cause du statut des personnels, un des fondements du service public, pour lui substituer la notion de contrat.

Le SNES, s'il n'est pas opposé à la mise en place de réformes dans l'éducation prioritaire, ne saurait accepter un programme qui représente un « laboratoire à déréglementations », ensuite généralisable à tout le système éducatif. Loin de favoriser la stabilité des personnels, ces mesures en organisent la fuite ; faute de volontaires, les postes restés vacants risquent de n'être occupés que par des personnels précaires, et notamment des contractuels à qui une lettre de mission peut faire espérer la reconduction d'un contrat sur cinq ans.

Le dispositif, en particulier par la création de « préfets des études » à la fois responsables pédagogiques, éducatifs et membres de la direction, est marqué par une confusion inquiétante des missions des enseignants, CPE et COPsy. A cela s'ajoutent des incertitudes sur le devenir des enseignants référents et des secrétaires des comités exécutifs intervenant dans les établissements et les écoles.

Tout ceci se met en place dans un contexte de réductions tous azimuts des moyens dévolus aux établissements. Un des objectifs de ce programme n'est-il pas, encore une fois,

de faire des économies de postes en inventant un nouveau système pour mieux retirer des moyens aux établissements ?

Relevons enfin les contradictions majeures dans la politique de l'éducation prioritaire actuellement menée. D'un côté, le ministère veut relancer l'aide aux élèves en difficulté et stabiliser les équipes des établissements difficiles par la réforme CLAIR, tout en favorisant d'un autre côté la fuite des « bons » élèves de ces mêmes établissements, accentuant ainsi leur ghettoïsation, par la remise en cause de la carte scolaire, phénomène déjà dénoncé par la Cour des comptes dans un rapport de novembre 2009.

Au collège Pierre et Marie Curie de Dreux

Les collègues sont aujourd'hui dans l'attente. Ils ont rédigé une motion présentée au conseil d'administration (CA) du 5 avril, exprimant leur colère et leurs inquiétudes quant au profilage d'office de leurs postes par le rectorat, sans même avoir consulté le CA et sans avoir attendu l'évaluation des 105 établissements pilotes en 2010 sur laquelle devait pourtant s'appuyer la labellisation CLAIR.

Les postes sont profilés et certains sont d'ailleurs vacants à l'issue du mouvement Intra. Le problème de la lettre de mission (faut-il la signer ?) et de l'évaluation des collègues à partir des résultats de leurs élèves ne laissent pas d'inquiéter. Plusieurs propositions formulées ces dernières années par la majorité parlementaire actuelle visent d'ailleurs à « responsabiliser » les enseignants par rapport aux résultats de leurs élèves. Le projet académique 2011-2015 du rectorat parle de « pilotage » et de « performances » des établissements, vocabulaire relevant du secteur privé et de la compétition économique. Cela fait craindre l'émergence d'une notation au mérite qui ferait bien peu de cas des situations sociales vécues par les élèves de ces établissements, qui sont une raison essentielle de leurs difficultés scolaires et sur lesquelles les enseignants n'ont aucune prise. Quid du « préfet des études » ? Les collègues ne comprennent pas cette « nouveauté » qui risque de « mettre en concurrence des collègues qui travaillaient ensemble et échangeaient auparavant. » Autre crainte : les collègues dont les postes sont profilés conserveront-ils leur ancienneté et leurs bonifications ? Les moyens dont dispose l'établissement seront-ils à terme conservés ?

Enfin, une visite de Mme le Recteur au collège a été utilisée dans un communiqué de presse du rectorat vantant « les avantages du programme ECLAIR ». Les collègues sont indignés par "l'utilisation abusive et détournée" de leurs propos et de leurs pratiques qui, déjà mises en place, ne doivent rien au dispositif CLAIR. Ils ont d'ailleurs fait une déclaration dans ce sens lors du dernier conseil d'administration.

Franck Mousset

Elections professionnelles : trois nouveautés majeures

- **La date, en octobre et non en décembre**

➤ En octobre et non en décembre, et donc peu de temps après la rentrée

- **Des CT désormais élus**

➤ Par scrutin de liste

➤ Seul le CT local « spécial » (CTD) verra ses membres désignés par les Syndicats

- **La modalité de vote**

➤ Vote par internet et non plus à l'urne ni par correspondance postale.

Les instances

➤ Les CTP (Comités Techniques Paritaires) deviennent CT (Comités Techniques). Leur composition n'est plus paritaire. Leur rôle : organisation de l'Éducation nationale, statuts des personnels.

➤ Les CAP (Commissions Administratives Paritaires, nationales ou académiques pour le 2nd degré) demeurent. Leur rôle : gestion des carrières (promotions, mutations...).

Voter

Chaque électeur, selon son statut, émettra jusqu'à 4 votes pour élire :

- Les représentants de sa catégorie à la **CAPA** ou à la **CCP** (Commission Consultative Paritaire, pour les non-titulaires)

- Les représentants de sa catégorie à la **CAPN**

- Les représentants des personnels de l'Éducation nationale au **CTA** (académique = de proximité)

- Les représentants des personnels de l'Éducation nationale au **CTM** (ministériel).

Pour l'Éducation nationale, le vote sera électronique du 13 au 20 octobre 2011

Vote électronique : ce que le M.E.N. a choisi d'imposer

➤ Une seule et même modalité de vote pour l'ensemble des électeurs de l'Éducation en octobre 2011 (environ un million d'électeurs concernés par au moins un scrutin) : le **vote par internet** pendant une période pouvant aller jusqu'à huit jours.

➤ **Un vote sur les lieux de travail** sous forme de kiosque (un ou des ordinateurs dédiés dans un lieu permettant la confidentialité du vote) sur une seule journée, en métropole la dernière de la période de vote, soit en principe le jeudi 20 octobre 2011.

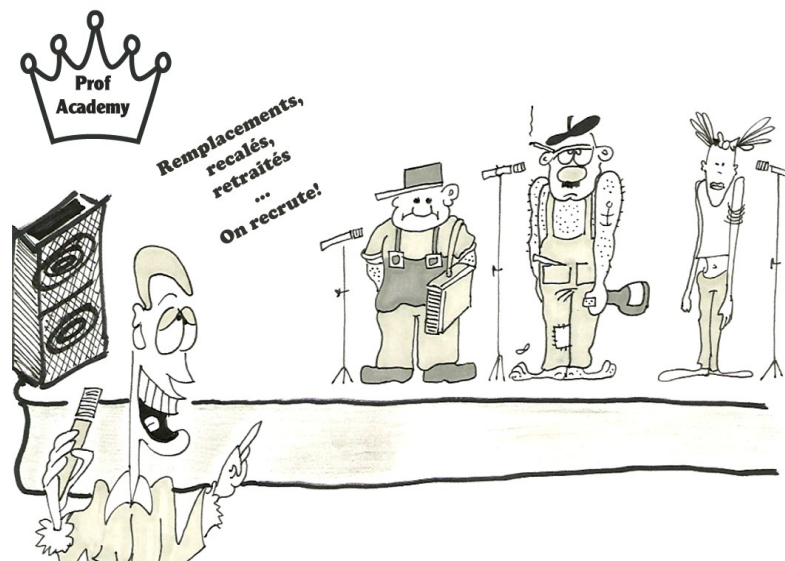
➤ Un accès aux listes d'émargement restreint et limité au seul niveau du bureau de vote central de chaque scrutin. Il n'y aurait plus de section de vote dans les établissements et donc plus de bureau « local » avec un président, un ou des assesseurs, une liste d'émargement, un affichage obligatoire des listes et des professions de foi, etc.

La campagne du SNES

Pour préparer au mieux ces élections, une lettre-flash électronique est régulièrement adressée à chaque correspondant SNES d'établissement. Sont également envoyés en nombre dans les établissements des petits fascicules abordant des thèmes spécifiques (« éducation prioritaire », « lycée », « formation »...). Enfin, **une rubrique spéciale « Elections professionnelles » est ouverte sur le site internet du SNES national**. Vous pouvez y trouver :

- un mode d'emploi sur le vote ;
- des outils pour débattre (fiches argumentaires thématiques notamment) ;
- le contexte syndical et politique et les analyses du SNES.

<http://www.snes.edu/-Elections-professionnelles-2011-.html>



Dessin de Fabrice Couderc,
lycée de Luisant

Rentrée : les collèges d'Eure-et-Loir trinquent

Ce tableau a été constitué grâce aux renseignements que vous nous avez transmis lors de la préparation de la rentrée 2011 dans les établissements. La liste n'est pas exhaustive et elle n'est pas forcément à jour mais elle permet de se faire une idée de l'ampleur des dégradations et constitue une base de travail qui sera à affiner dès la rentrée.

| | |
|---|---|
| Latin en voie de disparition | Illiers (suppression en 5e ; moins 1h en 4e et 3e) A. France Châteaudun (baisse horaire) E. Zola Châteaudun (baisse horaire) A. Meunier Nogent le Rotrou (suppression en 5e) Luisant (suppression d'un groupe => 28 el dans le groupe) Nogent le Roi (baisse horaire) St-Prest (suppression d'un groupe en 5e => 30 el dans le groupe) Voves (baisse horaire) |
| Allemand (LV1, LV2 ou bilangue) en voie de disparition | Luisant (plus en LV2, plus en LV1 sauf à choisir bilangue en 6e ; fusion des 4e et 3e bilangue en Allemand ; fusion en Anglais des 3e LV2 et des 4e bilangue) E. Zola Châteaudun (classe bilangue menacée) Bû (plus en LV1 ni en LV2, peut-être une bilangue à la place ; fusion 4e et 3e LV1 Allemand) Bonneval (plus en LV2, juste en bilangue) |
| Section européenne en voie de disparition | Illiers (1h/semaine en 4e et en 3e au lieu de 2h) E. Zola Châteaudun (section menacée ?) A. Meunier Nogent le Rotrou (supprimée en 4e, donc en 3e l'année suivante ?) |
| DP3 en voie de disparition | Illiers (-1h/semaine) A.Meunier Nogent le Rotrou (supprimée) Luisant (supprimée) H. Boucher Chartres (supprimée) Courville (limitée à 15 élèves) |
| Disparition de dispositifs d'aide et soutien | Luisant (ateliers lecture 5e, remédiation 5e, soutien natation 6e, remédiation artistique en 5e) A. Camus Dreux (remédiation Français, Maths et HG) A. Meunier (remédiation Maths 5e) A. France Châteaudun (- 1h hebdo soutien natation) N. Robert Vernouillet (aide Français, Maths et HG 4e) Courville (remédiation Français et Maths 5e) |
| Disparition de groupes (enseignement en effectifs allégés) | H. Boucher Chartres (SVT 6e, SP et Techno 6e et 5e) Luisant (Techno, SVT, SP) N. Robert Vernouillet (SVT, SP, Techno sauf 4e) A. Camus Dreux (SVT et SP en 6e et 5e) A. France Châteaudun (SP) Bû (Techno 5e et 4e) E. Herriot Lucé (SVT, SP et Techno en 5e + Techno en 4e) Nogent le Roi (SP et Techno sauf pour 1 niveau, Espagnol 3e) St-Prest (Sciences 3e) Courville (Maths et Espagnol 3e, Techno 4e) |
| Perte d'heures d'enseignements « obligatoires » | Luisant (- 0,5h hebdo Français en 5e ; - 0,5h Maths en 5e) Châteauneuf (- 0,5h hebdo Maths en 6e) E. Zola Châteaudun (- 1 hebdo Français 3e et - 0,5h en 5e et 4e ; - 0,5h hebdo Maths en 4e) H. Boucher Chartres (- 1h hebdo Français en 6e et - 0,5h hebdo en 3e) |
| Effectifs chargés (au moins 26 élèves/ classe) | H. Boucher Chartres (28 el/ classe en 4e et 3e + groupes de Langues) N. Robert Vernouillet (28 à 29 el/classe en 4e) Illiers (27,5 el/classe en 4e) Senonches (27 el/classe en 5e et 28 en 3e) Courville (26 à 27 el/classe en 5e, 4e et 27 à 28 en 3e) Maintenon (28 el/classe en 4e) Bû (26,5 el/classe en 6e) St-Prest (27-28 el/classe en 6e + 28-30 el/groupe en Anglais et Espagnol) A. Meunier Nogent le Rotrou (27-28 el/classe en 4e) A. Camus Dreux (26,7 el/classe en 3e) |
| Diverses disparitions | Illiers (chorale) N. Robert Vernouillet (modules prévus par le projet d'établissement) A. Camus Dreux (heures IDD) A. France Châteaudun (-1 forfait AS) St-Prest (heures IDD ; section foot) Voves (baisse moyens option Arts et Nouvelles Technologies) Courville (disparition du Grec) |

Comment te sens-tu en cette fin de 1ère année d'enseignement ?

Je me sens assez fatigué, la préparation des cours me prend énormément de temps. De plus l'agitation des élèves en cette fin d'année scolaire n'aide pas à se ménager.

Qu'as-tu pensé de la formation dispensée par l'IUFM cette année ?

Peu efficace, en raison du manque de moyens, la formation a été très fortement réduite, ce qui a pour conséquence en formation interdisciplinaire de « survoler » de nombreux sujets, pourtant indispensables à notre apprentissage du métier. Le manque de temps n'a permis aucun approfondissement et c'est très rare que l'on soit ressortis de formation avec du concret directement applicable en classe. L'organisation est inexistante, le planning donné en début d'année n'a pas été suivi rigoureusement ce qui fait que nous allions à l'IUFM sans savoir ce qu'on allait voir. Il est arrivé plusieurs fois de se rendre en formation et, qu'arrivés là-bas, on nous dit que celle-ci est annulée. Même chose pour le dossier TICE validant le C2i2e, les informations et contre-informations nous ont été données au compte-gouttes, par exemple un délai supplémentaire nous a été accordé pour rendre le dossier mais cette information ne m'est parvenue qu'une fois ce travail rendu, bien après la date limite, alors que j'ai dû travailler de façon acharnée (plus de 40h de travail en plus de la préparation des cours) pour le rendre dans les temps.

La formation disciplinaire fut, elle, très intéressante sur le plan didactique, elle nous a aussi permis d'approfondir nos connaissances sur les TICE. Je regrette toutefois l'absence d'activités sur TBI.

T'a-t-elle paru suffisante pour gérer une classe et faire le programme ?

J'attendais beaucoup de la formation consacrée à la gestion des conflits mais je me suis vite rendu compte qu'il n'y avait pas de solution miracle et que c'était à chacun de trouver ses marques. Cette formation nous a toutefois permis d'échanger entre stagiaires sur ce thème et donc d'essayer de gérer autrement ce qui nous posait des difficultés.

Concernant le programme, nous avons vu en formation disciplinaire des pistes de progressions mais rien de concret en somme. Il m'a été reproché lors de mon inspection que je n'avancerais pas assez vite dans le programme, comment nous est-il possible de boucler correctement un programme lorsqu'aucun rythme dans l'enchaînement des séquences ne nous a été donné ? Combien de temps doit-on passer sur telle ou telle notion ? Comment boucler le programme lorsque l'ambiance de classe souvent difficile à gérer nuit à l'avancement de ce dernier ? Autant d'interrogations qui restent encore sans réponse au terme d'un an d'enseignement.

Comment as-tu géré l'énorme quantité de travail liée aux 18 heures de cours ?

Je m'investis énormément professionnellement, ce qui en dehors des heures de classe me donne une charge de travail très importante : cela tourne autour de 25h hebdomadaires. Le soir en rentrant du collège il m'arrive souvent de travailler jusqu'à minuit-1h du matin, je passe aussi mes dimanches après-midi entiers. Je me gardais le samedi pour décompresser et souffler un peu. L'année prochaine rebelotte car je me retrouve avec deux nouveaux niveaux ce qui va me donner autant voire plus de travail. Point positif, en deux ans, j'aurai tous les cours prêts même s'ils seront à coup sûr à améliorer.

Quelles ont été tes relations avec la hiérarchie ?

Très bonnes, la CPE et l'équipe de direction ont toujours pris le temps de m'aider à prendre mes marques dans l'établissement. L'équipe éducative m'a elle aussi très bien accueillie et soutenue dans les moments difficiles.

As-tu pensé à démissionner en cours d'année ?

Il m'est arrivé durant quelques jours d'aller au travail en me demandant comment j'allais réussir à gérer la classe difficile, j'ai eu des doutes concernant mon avenir dans ce métier lorsque j'imaginai ce que cela donnerait si toutes mes classes étaient aussi dures, mais je n'ai jamais pensé réellement à démissionner.

Qu'as-tu appris durant cette année de stage ?

J'ai énormément appris, aussi bien sur le plan didactique que sur la gestion des élèves et de leur complexité. Lorsqu'on compare mon fonctionnement de début d'année à celui de maintenant, il est clair que j'ai progressé de façon considérable puisque je parlais de rien et j'ai gagné en expérience. Malheureusement, on ne devient pas professeur en un an et j'ai encore beaucoup à apprendre.

En tout cas, si j'ai réellement appris cette année, c'est que je suis fait pour ce métier.

Comment envisages-tu l'année suivante et d'une manière générale la suite de ta carrière ?

L'année prochaine, tout est remis en cause avec une mutation obligatoire. Nouvel établissement avec une nouvelle équipe de direction, nouveaux collègues, nouveaux élèves avec des profils différents, et surtout deux nouveaux niveaux. Il faudra encore trouver ses marques et imposer son autorité. La charge de travail sera encore conséquente. Concernant ma carrière, je la vois dans l'Education Nationale tant que je me sentirai utile à la progression de tous, en espérant que cela m'emmène jusqu'au bout.



Dessin de Fabrice Couderc

TOUS EN GREVE LE 27 SEPTEMBRE !!!

Communiqué commun FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

Depuis 4 ans, le Ministère de l'Education nationale a supprimé plus de 52 000 postes. Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'Ecole publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Education, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus. Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Education nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire.

Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education appellent les personnels de l'Education nationale et de l'enseignement agricole publique à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté.

D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Paris le 10 juin 2011.

Dans le département, les modalités seront fixées à la rentrée.

snes
fsu **28**